



Séminaire Formation

Nouvelles Normes Foudre

Théorique et Pratique



Alain Rousseau :

- président de la commission de normalisation France UTE foudre
- président de la commission de normalisation Européenne CENELEC parafoudre
- président du Club « Foudre » de la SEE
- président du comité scientifique et technique de l'Association Protection Foudre
- membre du comité scientifique de la conférence internationale sur la protection foudre ICLP
- membre du comité scientifique de la conférence internationale sur la protection foudre en Chine ILCC

De nombreuses *normes françaises* ont été *remplacées* par des *normes européennes*.
De *nouvelles* sont entrées en vigueur.
Le paysage de la *protection foudre* s'en trouve radicalement *modifié*, qu'il s'agisse des *études*, de *l'installation* ou du *contrôle*.

Une formation traitant des aspects aussi bien *théoriques* que *pratiques* vous est proposée

Fort de sa longue expérience *pratique, normative et théorique*,
Alain Rousseau sera votre interlocuteur privilégié

PROGRAMME

Module 1

Ce qu'il faut savoir des nouvelles normes foudre

Pour public de techniciens non spécialistes de la foudre ou souhaitant mettre ses connaissances à niveau.

Durée : 1 jour

Module 2

Application à vos cas concrets

Sous forme d'un atelier permettant de répondre aux problèmes rencontrés sur le terrain. Il est nécessaire d'avoir suivi le Module 1.

Durée : 1 jour

Renseignements et inscription : info@seftim.fr
ou SEFTIM 49, rue de la bienfaisance 94300 Vicennes
téléphone : 0143281043 fax : 0143654337





Constat : de nombreuses normes françaises ont été remplacées par des normes européennes et des normes nouvelles ont été introduites modifiant le paysage de la protection foudre qu'il s'agisse des études, de l'installation ou du contrôle.

Dans le domaine du paratonnerre il y a de nombreuses nouveautés. Par exemple, la norme NFC 17-100 a été remplacée le 1er Février 2009 par la NF EN 62305-3 publiée en novembre 2006. L'analyse du risque foudre selon la 17-100 (et également selon la 17-102) a été supprimée depuis Avril 2006 et remplacé par la NF EN 62305-2 (UTE C 17-100-2) publiée en janvier 2005 et la 17-108 publiée en Juin 2006. De nouvelles normes viennent d'être publiées en novembre 2006 : NF EN 62305-1 et NF EN 62505-4.

Dans le domaine du parafoudre deux documents ont été approuvés récemment : la norme NF EN 61643-11 et le guide TS 61643-12. Là encore des changements sont à prévoir dans les caractéristiques et l'installation des parafoudres.

Du point de vue réglementaire, un nouvel arrêté ICPE a été publié le 15 janvier 2008. Ceci entraîne des modifications pour les sites classés. En particulier il est demandé que les opérations relatives à la foudre soient réalisées par des sociétés qualifiées (par exemple qualification Qualifoudre de l'Ineris www.qualifoudre.org).

Tout ceci donne l'apparence d'être complexe alors que cela tend seulement à rendre la protection foudre plus professionnelle. Par ailleurs, l'application des nouvelles règles conduit à une meilleure définition du besoin protection foudre plus optimisée que selon les normes précédentes et même, dans ne nombreux cas, à une protection foudre plus économique.

Il convient donc de présenter les nouvelles normes de façon simple en extrayant les parties essentielles du corps du texte, par ailleurs fort volumineux. Il est aussi nécessaire dans un deuxième temps de montrer comment ces règles s'appliquent à des cas réels. Cette information doit ne pas être reliée à des marques de produits afin d'embrasser l'ensemble des possibilités.

Un séminaire en deux modules de 1 jour chacun (le module 2 nécessite d'avoir suivi le module 1, le module 1 peut être suivi seul) est ainsi proposé afin de répondre à ces objectifs.

Le deuxième jour est un atelier qui sera dédié au traitement des divers problèmes rencontrés sur le terrain par les participants. Il est concentré sur le métier d'installateur. Ce deuxième jour permet en outre de se préparer à une qualification. Enfin, il traite des nouveautés techniques liées aux normes.

Le formateur principal est Alain Rousseau qui, compte tenu de sa longue expérience théorique et pratique du phénomène foudre et de sa protection ainsi que compte tenu de sa participation active depuis plus de 20 ans dans les comités de normalisation internationaux est capable de faire le pont entre normes, théorie et exigences terrain.

**L'application
des nouvelles règles
conduit à une
protection foudre
plus optimisée que
selon les normes
précédentes
et même
dans de nombreux
cas plus économique**

**Une formation
théorique mais aussi
pratique :
atelier animé sous forme
de questions - réponses
à partir
de vos préoccupations
réelles.**

Module 1

Pour public de techniciens non spécialistes de la foudre ou souhaitant mettre ses connaissances à niveau.

Durée : 1 jour.

Généralités sur la foudre :

- rappels utiles

Analyse du risque foudre selon UTE C 17-100-2/NF EN 62305-2 et UTE C 17-108 :

- information sur la méthode, présentation du logiciel Jupiter de l'UTE, quand utiliser la 17-100-2 et quand utiliser la méthode simplifiée 17-108, exemple de traitement de divers bâtiments ...

Nouveautés normatives dans les paratonnerres (NF EN 62305-1, NF EN 62305-3, NF EN 62305-4 et normes CENELEC NF EN 50164-1 à 3) :

- **structure de plus de 60 m, protection des points sensibles des bâtiment ...**

Nouveautés normatives dans les parafoudres (NF EN 61643-11, CLC TS 61643-12, UTE C 15-443) :

- **parafoudres de Type 1+2, règles d'installation, analyse du risque selon les diverses normes ...**

Qualification des acteurs de la foudre :

- présentation du système Qualifoudre.

Module 2

Pour public de techniciens non spécialistes de la foudre ou souhaitant mettre ses connaissances à niveau et ayant suivi le module 1.

Durée : 1 jour.

Atelier permettant de répondre **aux cas concrets** rencontrés sur le terrain par les participants.

Dans un objectif de favoriser la participation de chacun, chaque module est limité à 10 personnes maximum.

La formation aura lieu en région parisienne. Possibilité d'hébergement des candidats sur place à leur propre charge.

Les repas du midi sont pris en commun et sont inclus dans le forfait formation de chaque jour ainsi que les pauses café.

Un exemplaire papier des éléments pédagogiques est fourni. La formation ne peut pas faire l'objet d'un enregistrement sonore ou vidéo. Une convention de formation est possible.

Conditions :

- Montant de la participation au module 1 pour une personne : 950,00 € HT
- Montant de la participation au module 1+ 2 pour une personne : 1 800 € HT

Payable 100% en avance à l'inscription au minimum deux semaines avant la date de la formation. Annulation possible avec des frais de 10% deux semaines avant la formation. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.



UTTE



Renseignements et inscription : info@seftim.fr
ou SEFTIM 49, rue de la bienfaisance 94300 Vicennes
téléphone : 0143281043 fax : 0143654337